

Document: EB 2011/104/R.14/Rev.1
Agenda: 10(a)(ii)
Date: 13 December 2011
Distribution: Public
Original: French

A



تمكين السكان الريفيين الفقراء
من التغلب على الفقر

الزراعية – مكون غينيا العليا

_____	_____
_____	_____
Kelly Feenan	Sara Kouakou
+39 06 5459 2058 :	+39 06 5459 2868 :
gb_office@ifad.org :	s.kouakou@ifad.org :

ii

iii

1

1

2

3

3

3

3

4

4

5

5

6

7

7

7

7

8

9

9

10

10

10

10

11

11

11

12

/

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

البرنامج الوطني لدعم الجهات الفعالة في سلاسل القيمة الزراعية



30-5-2011



—

9.1)

(

10.99

5.75

1.483

0.407

:

:

:

:

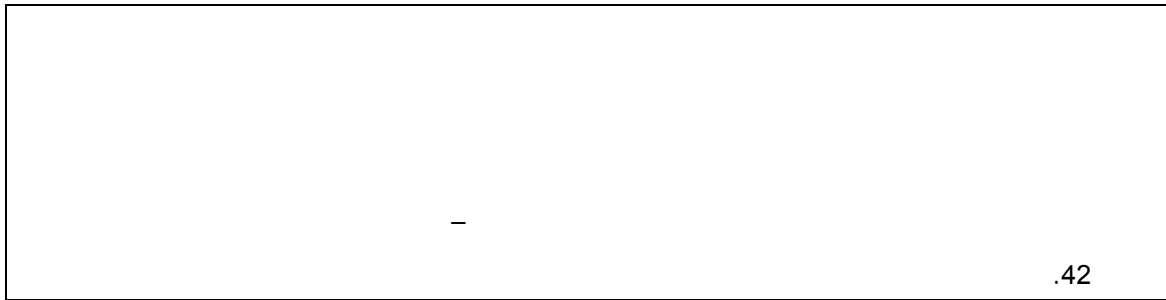
:

:

:

:

:



مقترح تقديمها



¹ وثيقة استراتيجية الحد من الفقر - المرحلة الثانية، 2007.
² استقراء مبني على إحصاءات عام 2007.
³ برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، تقرير التنمية البشرية، 2010.

40

32 ⁴2009

-3

-

2008

/

-4

2014-2009

2015

2010

-5

.2011 /

13.3

22

8.7

(

9.1)

2013

⁴ برنامج الأغذية العالمي، مسح الأمن الغذائي، 2009.

					-
					-
.2005	67.5				-6
		:			
					-7
	25 000	669	33	10 000	
					-
					-8
					-9
				/	-
()	() :	3			-10
		()			
"	"	1-			-11

"

" 2 -

/

-12

.2011 /

-13

-

-14

4

3 1

-

-15

50

1-

-16

.2-

3 2 1

4

-17

-

-18

-19

-20

(1) :

/

(2)

(3)

(5)

(4)

(7)

(6)

(1) :

-21

(2)

(1) :

-22

(2)

(3)

()

-23

4

-24

				-
				-25
(2)	(1) :)	(3)	
	/			
		.	(
				-
				-
10.99				-26
10.1			(95.3)	
		%9	(75.8)	
				31
				-
			9.1	-27
		13.5		
			1.483	
		3.7		
			0.407	
				-28

:

()

المجموع		المستفيدون		الحكومة		الصندوق		
%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	%	المبلغ	
								ألف - دعم منظمات المزارعين
13.7	1 505.0	-	-	1.9	28.6	98.1	1 476.5	1- الدعم المؤسسي لمنظمات المزارعين
60.2	6 610.5	6.1	402.6	18.2	1 206.3	75.7	5 001.5	2- الدعم الاقتصادي لمؤسسات المزارعين
73.9	8 115.5	5.0	402.6	15.2	1 234.9	79.8	6 478.0	المجموع الفرعي لدعم منظمات المزارعين
								باء- دعم الخدمات العامة والتمويل الريفي
4.0	438.3	-	-	17.3	75.7	82.7	362.6	1- الدعم المؤسسي للخدمات العامة
11.6	1 270.2	-	-	5.4	68.7	94.6	1 201.5	2- دعم التمويل الريفي
15.6	1 708.5	-	-	8.5	144.4	91.5	1 564.1	المجموع الفرعي لدعم الخدمات العامة والتمويل الريفي
10.6	1 162.4	-	-	9.0	104.5	91.0	1 057.9	جيم- التنسيق والرصد والتقييم وإدارة المعرفة
100	10 986.4	3.7	402.6	13.5	1 483.8	82.8	9 100.0	مجموع تكاليف البرنامج

-29

3 0.86

4.9 2.6 (398 114)

6.8 (658 343)

.(900)

50

3

2

2

3 3 4

-30

/

20

-31

16.7

4 600

40

		3 000	14 000	
12		30		
:				
13.9		10		
				-
				-32
)	()		
	(-33
				-
				-34
			(
			(
			(
			(

-

-

-35

.2015-2011

(2)

(1) :

(4)

(3)

:

(6)

(5)

(8)

(7)

-

-36

(1) :

-

(3) 2015

-

(2) 2012-2007

.2015-2010

2012

-

-37

(1) :

(2)

(4)

(3)

(5)

			-
			- -38
(2)	(1) :		
	(3)		
			-
			-39
			-40
			-41
			-
:			-42
(5 750 000)	:	

Accord de financement négocié:

"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA)"

(Négociations conclues le 4 novembre 2011)

Numéro du don: [introduire le numéro]

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le Programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

- A) Par accord, en date du 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, le Fonds a accordé à la République de Guinée un prêt pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) – Prêt FIDA 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière);
- B) Par accord en date du 9 novembre 2010, le Fonds a accordé à la République de Guinée un don supplémentaire au PNAFA – Don FIDA DSF-8064-GN, afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique;
- C) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un deuxième don supplémentaire au PNAFA toujours afin d'en intensifier l'impact et l'étendue géographique.

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du don est de cinq millions sept cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (5 750 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier.
3. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le Bénéficiaire ouvrira au nom du Programme: a) un compte désigné en dollars des États-Unis (USD) auprès d'un établissement bancaire à Conakry, pour recevoir le dépôt initial; b) un compte de programme en Francs guinéens (GNF) pour recevoir les fonds de contrepartie; c) un compte d'opérations en monnaie locale; et d) un sous-compte d'opérations dans une banque commerciale à Kankan.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant de 1 483 800 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant le Programme, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen, notamment, d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des Chèques Trésor Série Spéciale (CTSS). Une fois le compte de programme ouvert, le Bénéficiaire effectuera un premier versement des fonds de contrepartie pour un montant de 200 millions GNF pour couvrir la première année d'exécution du Programme. Le Bénéficiaire reconstituera d'avance, annuellement, le compte de programme en y déposant les fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) relatif à l'année considérée. Les fonds de contrepartie seront inscrits au Programme d'investissement public (PIP).

Section C

1. L'Agent principal du programme est le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du Programme est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

Section D

Le FIDA assure l'administration du don et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:
 - a) le compte désigné, le compte de programme et les comptes d'opérations ont été ouverts;
 - b) les fonds de contrepartie pour la première année ont été inscrits au PIP et le dépôt initial de 200 millions GNF a été versé sur le compte de Programme; et
 - c) le Manuel des procédures administratives, financières et de gestion ("le Manuel") a été approuvé par le FIDA.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'économie et des finances
B.P. 707
Conakry, Guinée

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Pour le Bénéficiaire

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Pour le Fonds
Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Zone du programme.* Le Programme est un programme national, qui couvre initialement la région de la Guinée forestière, la Moyenne Guinée et la Haute Guinée (5 préfectures, soit Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri et Kouroussa). L'opportunité d'étendre la zone d'intervention en Haute Guinée à la région administrative de Faranah sera évaluée à la revue à mi-parcours. La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.

2. *Population cible et groupe cible prioritaire.* Le groupe cible prioritaire du Programme est constitué de petits producteurs agricoles qui sont membres de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G). Le Programme accordera une attention particulière aux catégories les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes ruraux ainsi que d'autres acteurs situés en amont et en aval des filières parmi lesquels les artisans regroupés en associations professionnelles et dont les métiers sont directement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

3. *Objectifs.* L'objectif général du Programme est d'améliorer les revenus des petits producteurs agricoles. L'objectif spécifique est d'améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante A: Appui aux Organisations paysannes (OP)

Sous-composante A1 - Appui institutionnel aux OP

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante sont les suivantes:

- a) fonctionnement de l'équipe technique des représentations régionales de la CNOP-G, comprenant la cellule technique, le personnel d'appui et des conseillers de zone;
- b) formation des membres des unions et des groupements de base sur différents thèmes. Les membres des unions et des groupements de base devront être formés par un prestataire de services. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront également l'alphabétisation fonctionnelle des leaders des Organisations professionnelles agricoles (OPA), en particulier des femmes;
- c) facilitation de la préparation et réactualisation des Plans d'orientation et d'action (POA) pour les OPA faitières ciblées. Ces POA permettront aux fédérations et unions de mobiliser d'autres financements et de mieux structurer leurs activités;
- d) planification, concertation, auto-évaluation et restitution à travers la tenue des Conseils agricoles régionaux (CAR) au niveau des représentations régionales de la CNOP-G et des mini-CAR au niveau de chaque filière; et
- e) mise en place, au sein des représentations régionales de la CNOP-G, d'un bureau du Collège des femmes, dirigé par un point focal genre.

Le Programme financera les équipements, les formations, les ateliers et les frais de fonctionnement nécessaires pour la mise en œuvre des activités retenues.

Sous-composante A2 - Appui économique aux OP

L'objectif de la sous-composante est de contribuer au développement des activités économiques des OP faïtières et de leurs membres.

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante s'inscrivent dans le développement des filières ciblées et sont celles retenues dans les POA. Ces activités sont les suivantes:

- a) mise en place et fonctionnement d'un dispositif de conseil technique et commercial;
- b) mise en place d'un dispositif interne de multiplication et de diffusion de semences améliorées;
- c) mise en place de systèmes pilotes d'approvisionnement en intrants (engrais, produits phytosanitaires);
- d) appui à l'amélioration des systèmes de récolte et post-récolte, de transformation, de conditionnement, de commercialisation;
- e) acquisition des équipements agricoles;
- f) recherche action;
- g) nouveaux aménagements, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés, formation des producteurs à la gestion des périmètres, ainsi que mesures de protection environnementale;
- h) infrastructures économiques de stockage et de commercialisation des OPA; et
- i) assistance technique.

Composante B: Appui aux services publics et à la finance ruraleSous-composante B1 - Appui institutionnel aux services publics

Au niveau national et dans toutes les régions d'intervention y compris la Basse Guinée, le Programme contribuera au fonctionnement de la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles. Le Bureau de stratégie et de développement (BSD), à travers le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG), constituera la banque de données, produira et diffusera des bulletins périodiques de prix et communiquera les informations à l'Unité nationale de coordination (UNC) qui les intégrera dans sa base de données. Le BSD et la Direction nationale des investissements publics (DNIP) recevront un appui institutionnel, qui leur permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme. Ils prépareront également des rapports d'analyse des filières ciblées comme contribution à l'évaluation de l'impact. Par ailleurs, la Direction nationale de l'agriculture (DNA) sera responsable de la certification des semences et d'homologation des engrais et des produits phytosanitaires et présentera à l'UNC des rapports de certification.

Au niveau régional, les principaux services techniques, soit les Directions régionales de l'agriculture (DRA), les Centres de recherche agronomique (CRA), l'Agence nationale de promotion rurale et de conseil agricole (ANPROCA), le Bureau technique du génie rural (BTGR) et le Bureau régional des pistes rurales (BRPR), impliqués dans la mise en œuvre du Programme, recevront des formations et un appui institutionnel sous forme de mise à disposition de moyens de déplacement et d'équipements informatiques.

La DRA sera responsable de la coordination des services de l'agriculture dans la mise en œuvre et la liaison avec les autorités régionales. Elle participera aux missions de supervision, de revue à mi-parcours et de réceptions provisoire et définitive des ouvrages.

Sous-composante B2 - Appui à la finance rurale

Volet Financement des filières

L'objectif est de faciliter l'accès aux intrants et le financement des filières. Pour ce faire le Programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, de leurs capacités financières et des types d'objets de financement.

L'activité principale à mener dans le cadre du volet Financement des filières est la mise en place de fonds de réserve pour les fédérations au niveau de banques commerciales. Ces fonds seront initialement créés à travers le paiement des intrants (dotation du Programme) par les membres des fédérations et pourraient être utilisés comme un fonds de garantie pour l'obtention de crédit auprès des banques commerciales.

Volet Consolidation des Associations de services financiers (ASF)

L'objectif est de disposer d'une offre de services financiers en milieu rural de façon durable à travers un réseau d'ASF viables et une faîtière offrant des services de qualité aux ASF et assurant l'équilibre global du réseau.

Les activités à mener dans le cadre du volet Consolidation des ASF sont articulées autour de deux axes:

- a) mise en réseau des ASF, en commençant par les plus matures; et
- b) création d'une société anonyme de microfinance à laquelle adhéreront les ASF et l'ONG Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC).

Composante C: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du Programme, dans un souci de responsabilisation et d'autonomisation des organisations faîtières. Pour ce faire, elle prendra en charge: a) l'établissement et le fonctionnement de l'UNC basée à Conakry; b) l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) de N'Zérékoré, de Labé et de Kankan; c) la construction des sièges de l'URC de N'Zérékoré et de l'UNC de Conakry; d) les frais de formation du personnel; e) l'aménagement et l'équipement des bureaux; et f) le suivi-évaluation, la communication et la gestion des savoirs.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Agent principal du programme

Le Ministère en charge de l'Agriculture (MA) en sa qualité d'Agent principal du programme, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Composition.* La concertation nationale sera assurée par le Comité de pilotage (CP) du Programme. Le CP sera présidé par le MA et comprendra, entre autres a) des représentants des ministères en charge du Plan, de l'Économie, des Finances, de la Décentralisation, du Développement local, de l'Élevage, du Commerce; b) l'UNC et les URC du Programme; c) des représentants de la CNOP-G et des fédérations partenaires; et d) des représentants des opérateurs économiques. Les leaders des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du Programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets en cours. Le CP se réunira au moins une fois par an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à venir.

3. Comité régional de suivi des conventions (CRSC)

Un Comité régional de suivi des conventions (CRSC) sera établi au niveau de chaque région naturelle. Il sera présidé par la DRA et comprendra l'URC, la Direction régionale des marchés publics (DRMP), la représentation régionale de la CNOP-G, les fédérations partenaires de la région et le BTGR. Le CRSC aura pour tâche de suivre l'état général de la mise en œuvre des contrats et conventions, d'identifier et signaler de façon très précoce tout retard et irrégularité dans la mise en œuvre, de rendre compte à l'UNC et aux missions de supervision. Il est attendu que le CRSC propose des solutions ou formule des recommandations pertinentes pour l'ensemble des interventions ainsi que pour la mobilisation éventuelle de l'expertise de courte durée et des audits des partenaires. Le CRSC se réunira au moins une fois par trimestre et l'URC assurera son secrétariat.

4. Comité d'approbation des interventions (CAI)

4.1. *Composition.* Le Comité d'approbation des interventions (CAI) sera présidé par un représentant de la CNOP-G et composé a) de représentants des fédérations impliquées; b) de la représentation régionale de la CNOP-G; c) de l'URC; et d) du représentant de la DRA. La CNOP-G assurera le secrétariat du CAI.

4.2. *Responsabilités.* Le CAI sera mis en place au niveau régional pour recevoir et valider l'admission au financement du Programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les fédérations et les unions. Il sera organisé sous forme de réunion restreinte à la fin des CAR pour valider les PTBA régionaux.

5. Conseil agricole régional (CAR)

5.1. *Établissement.* Cette plateforme de discussion sera établie au niveau régional et organisée par la représentation régionale de la CNOP-G.

5.2. *Responsabilités et composition.* Les CAR rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, les CRD, les

ONG et les projets intervenant dans les filières, les directions régionales des ministères techniques concernés, et les URC du Programme. L'objectif des CAR est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

6. Unités de Coordination

6.1. Unité nationale de coordination (UNC)

6.1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire a créé une Unité nationale de coordination (UNC) par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC est basée à Conakry.

6.1.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un coordonnateur national; b) un responsable administratif et financier (RAF); c) un comptable; d) un responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; g) un responsable en passation des marchés; et h) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire.

6.1.3. *Responsabilités.* L'UNC du Programme aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités, à travers les URC. La responsabilité de l'UNC comprend: a) la consolidation et la coordination de la mise en œuvre des PTBA; b) la gestion administrative et financière du Programme; c) le suivi-évaluation des interventions du Programme; d) l'organisation de la tenue des CP; e) une garantie de la transparence envers les OP dans tous les aspects de la mise en œuvre du Programme; f) la négociation des contrats de performance avec les fédérations du niveau de maturité 4, des contrats nationaux avec les opérateurs et partenaires, et des conventions cadres tripartites au niveau national avec les services publics concernés; g) la prise en compte des rapports des CRSC; h) la mobilisation des audits et de l'assistance technique nécessaire; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; et k) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

6.2. Unités régionales de coordination (URC)

6.2.1. *Établissement.* Le Programme prendra en charge l'établissement et le fonctionnement des Unités régionales de coordination (URC) à N'Zérékoré, Labé et Kankan, qui dépendront de l'UNC, basée à Conakry.

6.2.2. *Composition.* L'équipe des URC comprendra un coordonnateur régional; un responsable régional de programmation, suivi et évaluation; un comptable et du personnel d'appui.

6.2.3. *Responsabilités.* Les URC auront pour responsabilités: a) de coordonner et de suivre la mise en œuvre des plans d'actions annuels de la représentation régionale de la CNOP-G, des fédérations et des unions; b) de préparer toutes les conventions et contrats nécessaires au niveau régional; c) d'assurer le secrétariat du CRSC; d) d'appuyer la tenue des CAR pour la préparation des PTBA et l'auto-évaluation des activités; e) de veiller à la bonne gouvernance du Programme et d'assurer la gestion fiduciaire des activités au niveau de la région; f) de prendre part à tout processus de passation de marchés au niveau régional; et g) d'assurer la programmation et le suivi-évaluation des activités au niveau régional et de rendre compte à l'UNC.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

7. Niveau national

7.1. Conventions et contrats avec les services publics

Au niveau national, des conventions cadres seront signées entre l'UNC et les services techniques, soit l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG), l'ANPROCA, la Direction nationale du génie rural (DNGR), la Direction nationale des pistes rurales (DNPR), la DNA. Ces conventions régiront: a) l'utilisation des structures régionales par les fédérations des paysans et les représentations régionales de la CNOP-G dans la mise en œuvre du Programme; b) la mobilisation de l'expertise des services techniques nationaux au niveau de l'UNC; et c) la coordination et le suivi-évaluation des services régionaux. Le Programme financera les frais de mission de contrôle sur le terrain et les frais d'expertise des activités spécifiques.

7.2. Contrat avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD) du MA

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre le BSD et l'UNC pour le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme et pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix et les marchés nationaux.

7.3. Contrat avec la Direction nationale de l'agriculture (DNA)

Un contrat annuel renouvelable de prestation de services sera signé entre la DNA et l'UNC pour la certification des semences et l'homologation des engrais et des produits phytosanitaires.

7.4. Contrat avec le Centre d'appui et de formation pour le développement, l'épargne, le crédit et l'éducation civique (CAFODEC)

Un contrat de prestation de services sera signé entre le CAFODEC et l'UNC relatif au renforcement des ASF, d'une part, et à la préparation progressive de la mise en place de la faitière des ASF, d'autre part. Le contrat précisera les performances à atteindre par le CAFODEC à l'issue de cette première étape à partir d'indicateurs simples et pertinents. Le contrat sera évalué à la fin de chaque année et un nouveau contrat sera signé à l'issue de cette évaluation. En outre, les capacités du CAFODEC seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le FIDA et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ainsi que du partenariat avec l'ONG TRIAS. Une concertation avec d'autres bailleurs de fonds, tels que la Banque africaine de développement (BAD), le Système des Nations Unies (SNU) finançant des ASF sera également envisagée. L'assistance technique internationale nécessaire sera mobilisée par l'UNC.

8. Niveau régional

8.1. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A1, les URC du Programme signeront un contrat de prestation de services avec la représentation régionale de la CNOP-G. Les représentations régionales de la CNOP-G assureront l'encadrement des fédérations et des unions et faciliteront la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA du PNAFA (pour les sous-composantes A1 et A2). En cas de nécessité, des formateurs spécialisés seront recrutés pour les sessions de formation et de structuration des organisations faitières.

8.2. Pour la mise en œuvre de la sous-composante A2, des conventions tripartites seront signées entre certaines fédérations partenaires, l'URC et la représentation régionale de la CNOP-G. Les fédérations partenaires ayant un niveau de maturité plus élevé signeront une convention avec l'UNC qui assurera la maîtrise d'œuvre déléguée. La convention avec chaque fédération précisera la contribution du Programme au financement des catégories d'activités admissibles.

8.3. Au cours de la première année du Programme, des contrats de prestation de

services seront signés avec le BTGR et le BRPR pour réduire les délais de passation de marché, accélérer la production des dossiers d'appels d'offres et le lancement des travaux sur le terrain. Des évaluations périodiques seront menées afin d'éviter tout retard et de s'assurer du respect du planning annuel et des prévisions de décaissements. En cas de défaillance du BRPR et du BTGR, les marchés d'études et de contrôle des travaux pourraient être exécutés par le secteur privé sélectionné par appel d'offres.

9. Partenariats avec d'autres projets et bailleurs

Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les projets en cours financés par le FIDA, soit le Projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) qui assure la gestion fiduciaire du Projet d'urgence d'appui à la productivité agricole (PUAPA) et du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1C), et le Projet d'appui au développement rural de Basse Guinée Nord (PADER-BGN) qui a un partenariat avec la Fédération des organisations paysannes de Basse Guinée (FOP-BG) pour le développement de la filière rizicole.

Par ailleurs, la recherche de synergies et de partenariats avec les projets de développement rural et les acteurs publics sera systématiquement soutenue. Les principaux partenaires seront, notamment, l'Union Européenne, le FENU, le PNUD, la Banque Mondiale, la BAD, le Programme alimentaire mondial (PAM) et AGRICORD.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation du produit du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	1 260 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
2. Véhicules, matériel et équipements	840 000	100% HT et hors contribution bénéficiaires
3. Formation, information et animation	810 000	100% HT
4. Assistance technique et contrats de service	600 000	100% HT
5. Convention avec les OPA	1 210 000	100%
6. Salaires et indemnités	320 000	100%
7. Frais de fonctionnement	140 000	100% HT ou 82% du montant TTC
8. Non alloué	570 000	
TOTAL	5 750 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués pour couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 2, 3, 4, 5 et 7 du tableau ci-dessus, encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits mais après l'entrée en vigueur du présent Accord, ne devront pas dépasser un montant total équivalent à 380 000 USD soit environ par catégorie: 10 000 USD pour la catégorie 2; 13 000 USD pour la catégorie 3; 192 000 USD pour la catégorie 4; 145 000 USD pour la catégorie 5; et 20 000 USD pour la catégorie 7.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Suivi et évaluation.* Les systèmes de suivi-évaluation régionaux seront intégrés dans le système du programme national. Les procédures et les indicateurs seront harmonisés au niveau national. Des indicateurs pour l'autonomie des fédérations et des unions et pour le suivi de la performance des ASF; le suivi de la performance de l'UNC, des URC et des prestataires seront adoptés. Le système ne collectera qu'un nombre limité d'indicateurs-clés y inclus ceux du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

Le système de suivi-évaluation sera basé sur un suivi interne des activités fondé sur: les rapports de suivi de l'UNC/URC, du CRSC, de la CNOP-G et des opérateurs; une auto-évaluation participative, organisée par la représentation régionale de la CNOP-G sous forme de mini-CAR et CAR; des missions de supervision du FIDA; des missions de suivi mandatées par le FIDA, les autres partenaires et le MA; la revue à mi-parcours; le rapport d'achèvement; l'évaluation d'impact finale; et les évaluations ponctuelles externes.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du Programme se fera par appel à candidature géré par un cabinet spécialisé, dont le recrutement se fera après avis de non objection du FIDA. Le recrutement se fera selon un processus excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du Programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.

3. *Audit.* Les contrats ou conventions entre l'UNC, les Fédérations partenaires, les représentations régionales de la CNOP-G et la CNOP-G nationale devront prévoir les modalités d'exécution d'un audit annuel de chaque Fédération partenaire, de la CNOP-G et de ses représentations régionales.

CADRE LOGIQUE DU PNAFA

Résumé descriptif	Indicateurs ⁵	Source de vérification	Risques/hypothèses
Objectif général	(*indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits producteurs agricoles en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de l'indice de pauvreté au niveau des CRD et des préfectures⁶ - La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% * - L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des petits producteurs ciblés * 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP. Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté (indice de pauvreté) - UNDP. <i>Human Development Report</i>. - PAM & UNICEF (enquêtes sur la malnutrition - 2008) - Enquête de référence 	
Objectif spécifique			
Améliorer la production et la productivité des petits producteurs dans le développement des filières agricoles porteuses	<ul style="list-style-type: none"> - 25 000 membres des fédérations ont accès aux services * - 40% des membres (10 000 paysans) ont adopté au moins une technologie conseillée (par genre et classe d'âge)* - Les productions de riz, igname, maraichage ont augmenté de 50%, 100% et x% * - Les rendements du riz de l'igname et du maraichage ont augmenté de x% à y% 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des paysans - Rapports CNOP-G et fédérations - Enquête d'opinion auprès des membres des OPA. - Rapports d'analyse de la compétitivité (BSD) 	- Instabilité élevée et corruption
Composante A: Appui aux Organisations Paysannes			
Résultat A1: une meilleure structuration des fédérations, des unions et des groupements de base	<ul style="list-style-type: none"> - Deux fédérations (maraichage et igname) ont un niveau d'autonomie de 3, une fédération (riz) de 4⁷ - Au moins 20% des unions ont un niveau d'autonomie de 4 et 50% de 3. - 400 groupements de base (sur 669) ont bénéficié d'un appui direct - % de femmes élues dans les unions et fédérations a augmenté de x% à y%* 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic institutionnel participatif (DIP) de la CNOP-G - Rapports de la CNOP-G - Rapports de suivi-évaluation 	- Manque de bonne gouvernance et faible capacité de gestion des fédérations et unions.
Produits: conseillers de zone, formation	<ul style="list-style-type: none"> - 6 000 personnes sont formées dans les différents thèmes* - 400 personnes sont alphabétisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels de SE - Rapports de la CNOP-G 	

⁵ Dans la mesure du possible, tous les indicateurs seront désagrégés par genre et par âge. Et les pourcentages seront définis par l'enquête de référence.

⁶ Basé sur l'Enquête Intégrée de Base pour l'Evaluation de la Pauvreté. La dernière enquête était réalisée en 2002-2003.

⁷ Les critères d'évaluation des niveaux d'autonomie sont décrits en Annexe 6.

institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - 33 Plans d'orientation et d'action sont formulés et/ou mis à jour (30 unions et 3 fédérations) 		
Résultat A2: les activités économiques des OP faitières et leurs membres sont développées	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque fédération finance son dispositif interne d'appui-conseil - Au moins 40% des membres des OP reçoivent des services de leurs OP - Chaque fédération <u>autofinance</u> ses besoins en semences, en intrants et en équipements. - 400 ha de périmètres hydro-agricoles sont fonctionnels - 1 500 paysans ont accès à des périmètres hydro-agricoles aménagés* - 200 comités de gestion sont opérationnels* 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes ponctuelles - Rapports de la CNOP-G et des faitières 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux d'adoption par les membres - Choix de sites problématiques pour les aménagements et infrastructures
Produits: conseil agricole, accès semences, aux intrants et aux équipements, mise en marché et valorisation, recherche-action, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - 10 000 personnes encadrées par le conseil agricole des fédérations* - 10 000 paysans ont accès aux semences améliorés - 300 équipements moyens sont achetés - 150 ha de périmètres rizicoles sont réhabilités - 150 ha de nouveaux périmètres rizicoles sont aménagés - 100 ha de périmètres maraîchers sont aménagés - 26 magasins de stockage sont construits 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports semestriels de SE - Rapports de la CNOP-G et des faitières - Rapports du BTGR et du BRPR 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du matériel végétal de base - Disfonctionnement du marché national d'engrais et d'herbicides - Mauvaise passation des marchés - Faible capacité des services techniques
Composante B: Appui aux services publics et à la finance rurale			
Réalisation B1: Meilleur accès à l'information sur les prix et marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Publication mensuelle des prix par SIPAG dans les 4 régions naturelles de la Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision 	
Réalisation B2: Qualité de la finance rurale améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - 15 ASF viables sur 20 (viabilité calculée sur la base des indicateurs dans le tableau de bord en Annexe 6) 	<ul style="list-style-type: none"> - Audit des ASF - Rapports du CAFODEC - Rapports de suivi-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible rentabilité des ASF
Composante C: Gestion des savoirs et coordination du Programme			
Réalisation C2: Gestion des savoirs & communication	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'innovations capitalisées et partagées avec d'autres communautés - Plateforme d'échange opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de supervision et de revue à mi-parcours 	